

LÉGISLATIVES ► Incertitudes sur la succession de Martine Lignières P.2-3



Bartecheky à l'Élan c'est fini !

BASKET ► Alors qu'il lui restait encore une année de contrat, l'entraîneur va quitter le Béarn cet été et pourrait rebondir au Mans. Un coup dur pour l'Élan. **SPORTS VI-VII**



© NICOLAS SABATHIER

Gave à Lescar : ils sauvent un enfant de la noyade

FAIT DIVERS ► Un enfant de 5 ans a été secouru hier par deux promeneurs P.4

UZEIN
La cantine de l'école part en fumée

PAGE 5



© NICOLAS SABATHIER

AUTOMOBILE
Grand Prix : affluence record à Pau

PAGES 8-9

NATATION
Trois médailles pour Fanny Deberghes

SPORTS VIII

Retrouvez l'information immédiate sur larepubliquedespyrenees.fr



une belle vie immobilière

Résidence Oréa PARK / PAU

bayonne.nexity.fr

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK : @nexityimmoneufbayonne

LANCEMENT COMMERCIAL
1, 2 & 3 JUIN 2017

Du T2 au T4
à partir de **89 000€**



05 59 57 79 37 Service & appel gratuits

Nexity Group / Agence NEXI Immobilier 42100 FOS. Au service de Toulouse 84 100 840 000 000 000. Site: 090 290 244 000 000. 100 au capital de 10 000 €. Architecte et Urbanisme : L&P Concept. Tous droits réservés. Nos services sont offerts par nos conseillers Nexity dans la limite des droits applicables. Mai 2017.

Un festival «interdit aux blancs»?

■ Un festival dont la plupart des espaces sont réservés aux femmes noires fait polémique ■ La maire de Paris et les associations antiracistes réclament son interdiction.

La polémique enfle autour du Nyansapo Fest, prévu du 28 au 30 juillet à la Générale, une salle parisienne. Ce «festival afroféministe européen», selon son site internet, est organisé en plusieurs espaces, notamment un espace «non mixte femmes noires (80% du festival)», un autre «non mixte personnes noires» et un «espace ouvert à toute.s». «Je demande l'interdiction de ce festival», a réagi hier sur Twitter la maire PS de la capitale Anne Hidalgo, annonçant qu'elle saisirait le préfet de police «en ce sens». Dans un communiqué hier soir, la préfecture de police a fait savoir qu'elle «n'a pas été saisie, à ce jour, de l'organisation d'un tel événement». «En tout état de cause», le préfet de police Michel Delpuech «indique qu'il veillera au respect rigoureux des lois, valeurs et principes de la République».



Anne Hidalgo, la maire de Paris, a annoncé hier qu'elle saisirait le préfet de police afin d'obtenir l'interdiction du festival. Photo AFP

Anne Hidalgo a averti qu'elle se réservait «également la possibilité de poursuivre les initiateurs de ce festival pour discrimination» et a condamné «avec fermeté l'organisation à Paris de cet événement "interdit aux Blancs"». Apportant son soutien à la maire de Paris, SOS Racisme a jugé «sur le plan politique» ce festival comme une «faute - sinon une abomination - car il se complait dans la séparation ethnique là où

l'antiracisme est un mouvement dont l'objectif est post-racial».

«Repli identitaire»

Wallerand de Saint-Just, président du groupe Front national au Conseil régional d'Ile-de-France, avait interpellé vendredi Anne Hidalgo. Il estimait dans un communiqué que la maire devait «s'expliquer immédiatement quant à l'organisation dans des locaux municipaux

d'un événement mettant en avant une conception ouvertement raciale et antirépublicaine de la société».

La Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah) a dénoncé hier sur Twitter «l'organisation d'un festival comportant des espaces "en non-mixité" fondés sur la race». De son côté, la Licra (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme)

« Nous sommes attristés de voir certaines associations antiracistes se laisser manipuler.

tisme) avait jugé que «Rosa Parks doit se retourner dans sa tombe», en référence à l'icône de la lutte pour les droits civiques aux États-Unis. «Le combat antiraciste devenu l'alibi d'un repli identitaire», s'était-elle indignée.

La Générale et le collectif afroféministe Mwasi, qui organise le festival, ont répliqué, s'estimant «la cible d'une campagne de désinformation et de "fake news" orchestrée par l'extrême droite la plus moisie». «Nous sommes attristés de voir certaines associations antiracistes se laisser manipuler ainsi. Elles se retrouvent paradoxalement du côté des racistes à stigmatiser celles et ceux qui militent pragmatiquement pour les valeurs d'égalité et de respect», indique ce texte publié hier sur le site de la Générale.

Durant l'été 2016, l'organisation d'un «camp d'été décolonial» à Reims avait déjà soulevé les critiques et rappelé les vives divergences de vue autour du combat antiraciste.

Il s'agissait d'un «séminaire de formation à l'antiracisme», réservé aux victimes de ce qu'il appelait le «racisme d'État» ou les «racisés», excluant de facto les personnes blanches.

Les dépôts de carburant touchés par une grève

Les conducteurs de matières dangereuses (carburant, gaz, produits chimiques...) ont massivement fait grève en Ile-de-France samedi matin pour réclamer une amélioration de leurs conditions de travail et un treizième mois, selon la CGT qui promet «un élargissement du mouvement» lundi en province.

Déclenché vendredi, le mouvement ne menace pas les réserves des stations essence et les automobilistes ont assuré l'Ufip (Union française des industries pétrolières) et Total. Le mouvement «sera reconduit lundi» et «va s'amplifier en région» dans «l'attente d'une rencontre avec les organisations patronales», a prévenu la fédération CGT-Transport, qui en est à l'origine.

L'avenir de la presse a besoin d'être protégé

Dans le cadre de la campagne d'information des éditeurs européens de presse sur le Droit Voisin, notre journal, solidaire de la démarche, publie aujourd'hui cette lettre ouverte en direction des élus au Parlement et de la Commission Européenne. Cette démarche est conjointe à de très nombreux titres européens ainsi qu'aux grands titres de la presse quotidienne nationale et régionale en France.

«Chers Membres du Parlement Européen, Commissaires Européens et Ministres des Gouvernements des États Membres,

Une presse professionnelle et de qualité est un enjeu décisif pour nos sociétés démocratiques et le meilleur rempart contre les fake news.

Nos sociétés doivent encourager une presse fiable, libre, indépendante, et diversifiée, capable d'informer tous les citoyens et de couvrir l'ensemble des opinions et des centres d'intérêts.

Les investissements réalisés

par les éditeurs de presse dans le journalisme professionnel concourent à cet objectif. Ils permettent notamment la diffusion des contenus journalistiques dans l'univers numérique, et l'information de citoyens européens de plus en plus nombreux.

Ces investissements doivent être protégés, à l'image des protections qui préexistent pour le cinéma, la musique et l'audiovisuel.

C'est l'enjeu de la réforme actuellement débattue à Bruxelles : l'instauration d'un droit voi-

sin pour la presse, susceptible de créer la protection juridique indispensable pour lutter contre l'utilisation des contenus de presse par des acteurs tiers à des fins commerciales, et sans rémunération pour la presse.

L'instauration d'un droit voisin est cruciale : elle permettra de préparer l'avenir de la presse, et notamment de rééquilibrer les relations entre les entreprises de presse d'une part, et les acteurs technologiques internationaux d'autre part.

La reconnaissance d'un droit voisin aux éditeurs de presse est une étape indispensable. Ce droit est complémentaire du droit d'auteur des journalistes, il le renforce. Il ne changera pas la façon dont les lecteurs partagent librement des liens ou diffusent les articles sur les réseaux sociaux. Il ne s'agit pas d'une taxe sur les liens comme certains

le prétendent. Il vise tout simplement la reconnaissance de droits de propriété intellectuelle sur les productions de contenus et contribue à l'émergence d'un nouveau modèle économique viable pour la presse.

Nous vous invitons à soutenir le projet de directive proposé initialement par la Commission européenne, sans suivre l'évolution proposée par le rapport au fond présenté au Parlement Européen qui supprime le droit voisin, et lui substitue une approche basée uniquement sur le contentieux, source d'incertitudes pour les éditeurs de presse ainsi que les journalistes en Europe.

Le futur de la presse libre et indépendante, et le maintien de son rôle vital dans nos sociétés démocratiques passent par la consécration sans ambiguïté du droit voisin. »